



PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 21 juin 2021**

Présidence : M. Andreas Zurbrügg

Secrétaire : Mme Stéphanie Bassi

Scrutateur-trice-s : Mme Francesca Biermann et M. Basile Geiser

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 12 mai 2021 pour le

lundi 21 juin 2021 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
 2. Assermentation(s)
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021
 4. Communications du bureau du Conseil
 5. Communications municipales
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis du Bureau du Conseil communal, à savoir :
6. No 21-04 Traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026
- Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :
7. Examen des comptes et de la gestion 2020
 8. No 21-03 Traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026
 9. No 21-05 Agrandissement du couvert de stockage à plaquettes de la Combe de Ville
 10. No 21-06 Etude préliminaire liée à l'interface de la gare
 11. No 21-07 Réalisation d'une salle de gymnastique au collège de la Gare
 12. No 21-08 Adaptation des chaufferies de 6 bâtiments raccordés au chauffage à distance
 13. No 21-09 Remplacement d'une chargeuse
 14. No 21-10 Réfection d'un mur de soutènement à la Villette
 15. Interpellations, propositions, questions

M. le Président souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, au public et à la presse et les informe des nouvelles directives cantonales de protection.

Citation

Avant de passer à l'ordre du jour, je me permets de vous rappeler encore une fois notre plan de protection, qui semble dorénavant bien connu.

- Il y a des masques et du désinfectant à l'entrée.
- Entrée et sortie sont séparées afin d'éviter au maximum les croisements.
- Les masques devront être portés pendant toute la séance et ne pourront être enlevés que par les personnes qui prennent la parole aux endroits prévus.
- Des microphones sur pied ont été installés au milieu de la salle pour les interventions des conseillères et conseillers. Il s'agira, lorsque la parole vous est donnée, de vous diriger vers un de ces micros. La régie s'occupe des réglages et je vous demande de ne pas toucher le matériel mis à disposition, afin d'éviter de très nombreuses mesures de désinfection ;
- L'installation, la sonorisation et la désinfection des microphones sont assurées par un professionnel (H-Studio Ste-Croix).
- Les rapporteurs viennent lire leur rapport, comme d'habitude, au pupitre prévu à cet effet.
- A l'issue du Conseil, pour quitter la salle, nous vous demandons de suivre le cheminement qui a été mis en place dans le cadre du plan de protection. La sortie se trouve à droite devant la scène
- En ce qui concerne les données nécessaires pour un éventuel traçage, pour les conseillères et conseillers, c'est l'appel fait foi. Pour la presse et pour le public, une liste de présence est à disposition et nous vous prions de veiller à ce que vous y êtes bien inscrits.

Comme la dernière séance et suite aux retours positifs que nous avons eus, notre séance de ce jour sera encore une fois rediffusée en direct. Le nouveau bureau va pouvoir décider sur la base de ces expériences

s'il veut, oui ou non, pérenniser cette prestation. La dernière fois, la rediffusion a été visionnée par 278 personnes.

Nous pouvons maintenant commencer nos débats.

Fin de citation

M. le Président implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et ouvre la séance du Conseil.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Olivier Guignard, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

45 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 7 sont excusé-e-s, 3 sont absent-e-s.

Sont excusé-e-s :

Pour le PS : M. Jean Biétry ; M. Michel Bahrami ; M. Marcel Cloux ; M. Helmut Tannenberger

Pour le PLR : M. Philippe Gueissaz ; M. Jean-Philippe Favre

Pour l'UDC : M. Bernhard Klaus

Sont absent-e-s :

Pour le PS : M. Jean-Samuel Py

Pour le PLR : M. Munib Cohadarevic

Pour l'UDC : Mme Claudine Gaillard

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président soumet l'ordre du jour au vote, lequel est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation(s)

Pas d'assermentation

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal.

M. Michel Bühler indique qu'une phrase manque dans le PV suite à l'intervention de M. le Syndic à savoir :

Citation

A la fin des réponses du syndic à mon intervention (p. 23), il manque la phrase :

"La Municipalité pense avoir répondu à tous les points, et n'a pas d'autre élément à rajouter sur ce sujet".

Je tiens, pour vérification, l'enregistrement de la séance à la disposition du bureau du Conseil.

Fin de citation

M. Jean-René Marguet intervient en disant que les interventions au Conseil ne sont pas bien relatées et demande à ce que toutes les interventions soient envoyées aux conseillers avant la publication du PV. Il se plaint de la qualité de la retranscription du PV.

Il ne comprend pas la phrase dans le PV à la page 9, où il indique que la phrase transcrite n'est pas correcte et à son sens il n'a pas dit cela.

M. Stéphane Mermod demande à M. Marguet quelle est la phrase qui est à corriger afin que le PV soit approuvé ce soir.

M. Jean-René Marguet se demande comment le Conseil communal a fait pendant 30 ans pour fonctionner sans un juriste en son sein. Il explique que durant la séance du 22 mars, M. le Syndic avait soulevé que son intervention était pertinente ; que M. Marguet refuserait de signer le préavis tel que présenté car il n'avait pas été clairement mentionné que la Municipalité mettait à disposition un crédit afin que la Fondation puisse aller de l'avant. Or, il a voulu que cette indication soit écrite qu'au cas où la Fondation ne pouvait pas consolider que la Conseil communal puisse avoir le choix par un préavis complémentaire. Il ne comprend pas la phrase « si la Fondation consolide a mais au cas où ».

M. Stéphane Mermod indique que la phrase incriminée faisait partie du rapport du préavis et ne comprend pas la problématique soulevée. Il estime que le PV relate que M. Marguet a bien posé la

question sur la consolidation et que M. le Syndic avait effectivement répondu que c'était comme M. Marguet l'entendait. Il ne voit toujours pas la modification à apporter au PV.

M. le Président demande si les explications de M. Mermod lui conviennent.

Mme la Secrétaire intervient en disant que la phrase était sortie de son contexte et qu'elle avait été écrite dans le rapport de Monsieur Jean-Philippe Favre. M. Jean-René Marguet s'était étonné du non-sens de celle-ci. La retranscription était bien celle-ci. Mme la Secrétaire va envoyer un extrait à M. Marguet pour qu'il puisse écouter son intervention.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté à 36 oui et 8 absentions.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président donne les informations suivantes :

Citation

Comme vous avez pu le lire dans le préavis 21-04 que nous allons traiter tout à l'heure, le greffe municipal a souhaité être déchargé d'une grande partie de la responsabilité assumée jusqu'à maintenant pour les scrutins de votations et d'élections, acceptant toutefois de rester actif pour une partie des tâches, qui nécessite notamment l'accès à l'infrastructure informatique (registre des électeurs) ou qui se rapporte à la logistique (matériel informatique, tables, etc.).

En ce qui concerne les votations, il est dorénavant de la responsabilité du bureau, notamment de la/du président et de la/du secrétaire, de

- Composer le bureau de vote et de le convoquer
- Préparer le jour de scrutin (commander la collation ; préparer les documents nécessaires [formules de dépouillement ; procès-verbaux des résultats]; mise à jour des coordonnées du bureau électoral sur Votelec ; etc.)
- Relever la case postale ; relever la boîte aux lettres au début de la matinée et à la fermeture du bureau de vote
- Diriger les équipes de dépouillement
- Clôturer le scrutin (saisie des résultats du scrutin dans Votelec ; imprimer le procès-verbal ; afficher le procès-verbal au pilier public de l'Hôtel de Ville ; envoi du procès-verbal à la Préfecture)

Lors des élections, le greffe continuera en outre à apporter son aide pour les opérations de dépouillement (saisie informatique des bulletins, notamment). Le bureau a également réparti entre lui-même, la/le président.e et le secrétariat les tâches qui étaient jusqu'à maintenant assumées par le greffe municipal.

Je tiens à remercier le Greffe pour le travail effectué durant toutes ces années.

En ce qui concerne la question du dépôt des interpellations, motions et postulats qui a été discutée lors du dernier conseil, il est effectivement possible selon le règlement art. 58 de les déposer par écrit auprès de la/du président.e jusqu'au lundi 19h55 et ils seront développés séance tenante ou dans la prochaine séance. Vu les expériences faites dans le passé, pour le bon déroulement de la séance du Conseil, le bureau conseille d'adresser les postulats ou motions, à l'adresse bureau@conseil-sainte-croix.ch jusqu'au vendredi précédent la séance.

En ce qui concerne le processus de distribution, au sens du bureau, c'est le postulant ou le motionnaire qui est responsable de faire la démarche de diffusion, par mail ou via [les chef.fe.s de groupe](#).

Fin de citation

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Luel Amare, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), du 17 mai 2021 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des bâtiments, conciergerie

Nous souhaitons plein succès au collaborateur cité ci-avant dans ses nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Jérémy Bron, assistant de sécurité publique, pour le 31 août 2021.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- Une demande de naturalisation dont l'origine est colombienne.

3. Répartition des dicastères

La Municipalité a procédé à une nouvelle répartition de ses dicastères pour la législature 2021-2026. Dès le 1er juillet 2021, son organisation se présentera de la manière suivante :

1er dicastère : M. Cédric Roten, Syndic, suppléant M. Yvan Pahud, Municipal et Vice-Syndic

Administration générale, Ressources humaines, Greffe, Informatique et télécommunications, Finances, Promotion économique, Communication

2ème dicastère : M. Yvan Pahud, Municipal et Vice-Syndic, suppléant M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal

Travaux, Eclairage public, Réseaux EU-EC, Voirie, Gestion des déchets, Gendarmerie, Sécurité publique, Police administrative et Office de la population, Protection civile, Tourisme, Promotion sportive

3ème dicastère : M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal, suppléant M. Cédric Roten, Syndic

Urbanisme et police des constructions, Services Industriels, Gaz, Eau, ACRG, STEP, Défense incendie SDIS, Forêts, Domaines et pâturages

4ème dicastère : M. Sylvain Fasola, Municipal, suppléante Mme Rachel Gueissaz, Municipale

Bâtiments, Accueil de jour de l'enfance, Crèche, Garderie, UAPE, Ecoles primaires et secondaires, Association Régionale de l'Action Sociale ARAS, Cohésion sociale et travail social de proximité

5ème dicastère : Mme Rachel Gueissaz, Municipale, suppléant M. Sylvain Fasola, Municipal

Culture, Jeunesse et commission des jeunes, Développement durable, Agenda 21, Transports et mobilité, EVAM, Cultes

M. Yvan Pahud, Municipal est désigné Vice-président de la Municipalité pour cette législature.

4. Association à La Baz

Dans le cas de l'occupation d'une propriété privée, la commune intervient lorsque cette occupation représente un risque, en termes de nuisances pour le voisinage ou s'il y a danger pour les occupants. Une dénonciation peut être faite à la gendarmerie en cas de trouble à l'ordre public ou si l'usage et l'état du bâtiment n'est pas conforme aux règlements en vigueur.

Concernant l'usage de l'ancienne usine Reuge, la Municipalité a relevé des non-conformités que nous avons rappelées au propriétaire. À relever que ce n'est pas un SQUAT, qui signifie selon le dictionnaire logement occupé illégalement, car une association est autorisée par le propriétaire, et ceci par l'intermédiaire d'un contrat de confiance, à occuper ledit bâtiment. Malgré ceci, certains points ne semblent pas respecter certaines clauses du contrat. Une visite sur site est organisée pour lister les points de non-conformité. Les infractions qui seront observées lors de cette visite en présence du propriétaire

seront dénoncées aux autorités compétentes, avec injonction d'une mise en conformité des lieux. Si rien ne se fait, des poursuites légales seront entreprises envers le propriétaire et/ou le Comité de l'association et la fermeture du site sera requise.

Quant au Comité de l'association, qui a signé ce contrat de confiance avec le propriétaire, il devra répondre des points quant à la présence de personnes la nuit dans ce bâtiment, non négociable selon les termes du contrat et la collocation de la zone, ainsi que de la mise en conformité de l'usage qu'il souhaite en faire.

5. Initiative « Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'installation de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé »

Une délégation municipale a rencontré le 20 mai dernier des représentants du comité d'initiative « Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'installation de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé ». Il leur a été remis le courrier des services de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) ainsi que la Direction générale de l'environnement (DGE) qui indique que l'initiative est contraire au droit supérieur et que l'instauration d'une zone réservée destinée à empêcher l'installation d'éolienne serait contraire au Plan Directeur Cantonal et que celle-ci ne pourrait de toute manière pas déployer d'effet juridiques en raison d'un refus d'approbation, par le Département, de toutes les mesures qui seraient prises par la Commune pour exécuter l'initiative.

La Municipalité attend la suite à donner de la part des porteurs de l'initiative qui ont soit la possibilité de retirer l'initiative ou de la maintenir. Dans ce cas, un préavis sera rédigé en demandant son irrecevabilité lors d'un prochain Conseil communal.

6. Fermetures Routes Cantonales 254 et 257

La CR 254 est fermée depuis le 31 mai afin d'effectuer un élargissement et un renforcement des bords sur environ 1,5 kilomètres. Ceci nécessite au minimum 4 semaines de travaux avec une fermeture complète, mise à part l'accès à la Grand-Borne pour le week-end et les secours.

Certains commerçants de l'Auberson ont fait part de leur désarroi vis-à-vis de cette situation après les mois de COVID enduré. La Municipalité n'est pas compétente pour panifier les travaux des routes cantonales, cependant elle va s'efforcer de communiquer au plus vite les prochains travaux planifiés dès connaissance.

A ce sujet, la Municipalité a pris connaissance dans sa séance du 7 juin dernier de la fermeture à tout trafic de la route cantonale RC 257 Col des Etroits – Buttes, cet été, pour des travaux de réfection sur des ouvrages de soutènement qui ont une emprise sur toute la chaussée. Afin que cette fermeture provoque le moins de gêne possible, les travaux sont planifiés pendant les vacances horlogères, soit du 12 juillet au 13 août 2021.

Une coordination a eu lieu avec le Canton de Neuchâtel qui procédera également à des travaux de son côté. Une déviation sera mise en place par La Vraconnaz – La Côte-aux-Fées. Ces travaux font suite à des problèmes de qualité des matériaux pierreux utilisés pour le remplissage des gabions lors de notre chantier de 2016.

Par ailleurs, des travaux seront entrepris par la commune pour une réfection des ralentisseurs dès le 21 juin pour une durée de 3 jours. Une circulation alternée sera mise en place.

7. Assermentations

L'assermentation des Conseillers communaux ainsi que de la Municipalité a eu lieu le 26 mai à la salle communale lors d'une séance présidée par le Préfet, M. Fabrice de Icco. Le nouveau bureau a été nommé avec les commissions permanentes et les membres de l'ACRG. Une séance est prévue le 28 juin avec le Bureau pour assermenter les personnes excusées.

8. Directive municipale « Attribution d'aides financières suite au COVID-19 »

Lors du bouclage des comptes 2020, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de

Chf 100'000.- dans un fonds, afin de soutenir les entreprises et indépendants précarisés par la crise COVID-19 pour l'année 2020. Suite à diverses annonces 4 dossiers ont été reçus. Des décisions ont été formulées pour trois dossiers et le dernier est en cours de traitement. Les demandes de soutien doivent être transmises au greffe municipal au plus tard jusqu'au 31 août 2021. Nous espérons de nouvelles sollicitations lors des prochaines semaines.

9. Bilan du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité

Pour la 2ème fois, en 2016, la Municipalité de Sainte-Croix a élaboré un programme de législature. Pour rappel, ce programme représente un engagement formel et public, même s'il ne découle d'aucune base légale. Il a pour but de donner la vision de la Municipalité sur l'avenir de notre commune. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus en début de législature à justifier des changements. Au travers de son programme de législature, la Municipalité a affirmé des volontés fortes pour construire l'avenir de la commune à long terme. Des priorités ont été définies et des objectifs déclinés en un plan d'action.

En bouclant cette législature 2016 –2021, la Municipalité de Sainte-Croix peut légitimement présenter un bilan positif, qui offre dans certains domaines, dont les infrastructures (Rue du Jura), des réalisations abouties et appréciées. Le plan d'action a été mis en œuvre. Sur 64 activités listées, 39 ont été réalisées (60%), 24 sont en cours de réalisation (38%) et 1 n'a pas été lancée à ce jour. La mise en œuvre de ces activités a permis d'atteindre l'ensemble des 11 objectifs que la Municipalité s'est donnés. Le document récapitulatif est annexé à ce document.

Certes le surgissement de la pandémie de Covid-19 a ébranlé l'année 2020 et contraint l'exécutif à adapter ses missions. Ce bilan de législature en porte la trace, mais il laisse également entrevoir tout ce que l'exécutif souhaite inscrire pour assurer l'avenir.

Sur le plan de son fonctionnement, la Municipalité se réjouit d'avoir su travailler en bonne intelligence et dans un climat empreint de respect et de confiance durant toute la durée de la législature. Cet état d'esprit constructif qui a animé l'Exécutif a permis à ses membres de consacrer toute leur énergie à la recherche des meilleures solutions pour la commune et sa population.

C'est donc avec un sentiment de satisfaction que la Municipalité ferme la page de cette législature si particulière. Au-delà du travail de la Municipalité, c'est à une multitude d'acteurs et de partenaires que notre commune doit ses succès actuels. Le personnel communal, qui a œuvré avec engagement. Le Conseil communal et les commissions, qui ont donné leur temps et leur énergie. Les communes partenaires et les services cantonaux, avec qui les collaborations se sont multipliées. Mais encore et surtout la population de notre commune, les bénévoles et les entreprises de la région qui, par-delà leurs intérêts particuliers, cultivent au quotidien une solidarité locale et un engagement citoyen qui font la force de notre région, le Balcon du Jura.

La discussion est ouverte.

M. Xavier Veuthey souhaite attirer l'attention sur l'initiative des éoliennes et apporter des précisions sur trois points.

Citation

1. L'initiative populaire est une action symbolique à l'attention du Conseil d'Etat et nos Autorités. Cela est précisé sur chaque feuille de signatures.
2. La mesure F 51 du Plan Directeur Cantonal n'a pas rang de loi et qu'elle ne peut pas empêcher l'acceptation d'un moratoire politique, voire l'interdiction d'éoliennes qui serait demandé et voté par notre Conseil communal.

3. L'abandon du projet de parc éolien est plus que jamais d'actualité car à ce jour notre Conseil communal ne s'est pas prononcé sur le plan d'affectation avec ou sans éolienne selon le processus décrit dans le préavis 19-02.

Fin de citation

M. Alain Bonnevaux explique au point 5 des communications de la Municipalité que les Autorités ont accepté cette initiative qui a reçu près de 800 signatures de Ste-Crix qui souhaitent un moratoire sur le parc éolien. Celle-ci a été soumise à la DGTL (Direction Général du Territoire et du Logement) ainsi qu'à la DGE (Direction Générale de l'Environnement) qui a répondu qu'elle était contraire au droit supérieur et aux droits cantonaux. Il rappelle que le Plan d'affectation qui est actuellement en vigueur date de 1993 avec son règlement et ses plans partiels d'affection et qu'il fait encore référence à ce jour. Le Plan d'affectation communal est en révision pour la 5^{ème} étape qui va demander encore 2 à 4 ans d'étude avant d'être soumis au Canton pour entrer en vigueur en 2024-2025. Il constate que l'implantation des éoliennes prévue dans le Plan Directeur Cantonal n'est ni intégrée dans le Plan d'affectation communale de 1993 ni dans le Plan en révision. De plus, un avis de droit a été communiqué qu'un moratoire politique demandé par l'initiative, et voté par le Conseil communal avant l'adoption du Plan d'affectation communal définitive est possible, considérant que la mesure F 51 du Plan Directeur Cantonal n'a pas rang de loi, tout comme elle ne peut s'imposer aux autorités communales et territoriales compétentes qui demeurent libres d'accepter ou non des parcs éoliens. Il signale qu'en tant que Président de l'Association des Gittaz, du Mont des Cerfs et de Ste-Croix, il informe que plus de 25 conseillères et conseillers font partie de cette Association et ont signé cette initiative. Il recommande donc à la Municipalité d'émettre d'ici décembre un préavis concernant le projet de parc éolien afin que le Conseil communal puisse en débattre et ainsi se positionner

M. Laurent Buchs intervient sur le point 6 des routes cantonales et demande pourquoi le Canton ferme une route entièrement alors que le Canton de Neuchâtel quant à lui laisse les routes ouvertes. Il estime que cela nuit à l'économie locale et espère que la Municipalité pourra à l'avenir défendre ses intérêts auprès du Canton en ouvrant la route par intermittence.

M. Bonnevaux souhaite s'exprimer sur le point 9 sur le programme de législature, et plus précisément sur les points 1 « Assurer des finances saines » et 2 « Préparer l'avenir » où il est noté au point 2a, « Assumer ses choix et adapter les ressources aux besoins », et estime que c'est l'inverse, il faut « Assumer ses choix et adapter ses besoins aux ressources ». C'est important car au niveau des emprunts à faire, il est d'avis qu'on fait des emprunts en fonction des besoins nécessaires et non pas l'inverse.

M. Jean-René Marguet souhaite intervenir sur le point 6 – Routes cantonales – et indique que samedi matin, il s'est entretenu avec les douaniers suisses à L'Auberson concernant la circulation entrante en France et sortante de France et la pose de 4 panneaux d'interdiction de circuler. Ceux-ci auraient répondu qu'ils ne se sentent pas concernés car ils contrôlent les véhicules et les pièces d'identité et s'il y a de la marchandise. La Police nationale française était présente à la Douane et celle-ci lui a retourné que ce lieu est une douane et ceux qui arrivent doivent revenir d'où ils sont venus. Il pose la question de l'application de la loi car l'interdiction de circuler est sur sol suisse pas sur sol français. Les douaniers suisses ont même indiqué qu'un article dans le journal de Ste-Croix avait été publié pour mentionner l'ouverture du vendredi au dimanche soir seulement pour accéder à la Grande Borne. Il demande que les informations soient plus claires et ne comprennent pas la stratégie du Canton, 2600 véhicules par jour et la plupart sont des frontaliers. Il constate que ces utilisateurs, doivent faire des kilomètres en plus et du temps sur les routes supplémentaires et demande pourquoi la route n'a pas été ouverte de moitié et que la circulation soit organisée dans ce sens. Il réitère son souhait que les informations transmises soient plus claires. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis du Bureau du Conseil communal, à savoir :

6. No 21-04 Traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier Favre, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La commission était composée de Madame, Messieurs, Tsétség Heintz, Jean-Claude Piguet, Pierre-Alain Gerber, Thierry Magnin, Tristan Merminod remplaçant Jean-René Marguet, Alain Bonnevaux excusé et du rapporteur soussigné.

Celle-ci s'est réunie le mardi 25 mai à 19h30, à la salle Alexei Jaccard.

Le Bureau du Conseil Communal était représenté par Messieurs, Andreas Zurbrügg Président, Dionisio Baptista 1er Vice-Président, Stéphane Mermod 2ème Vice-Président, Basile Geiser, 2ème Scrutateur.

Le préavis étant si clairement rédigé et argumenté que les commissaires sont embarrassés, car ils n'ont point de questions ou éclaircissements à demander.

Un commissaire salue le travail du bureau pour la qualité du préavis ainsi que son excellente rédaction.

Le président de la commission propose de passer en revue les 9 points de ce préavis, cela induira questions et réactions.

Question d'un commissaire :

En cas de maladie, le/la secrétaire est-il/elle payé.e ?

Oui, le point 3. De ce préavis y répond. L'art. 26 du Statut du personnel de la commune de Sainte-Croix protège le/la secrétaire de Conseil communal d'une perte de gains s'il/elle tombe malade.

Le bureau du Conseil communal propose d'appliquer cet article N° 26 pour rendre le poste de secrétaire un peu plus attractif, également pour pérenniser la personne titulaire.

Il est également évoqué la probable couverture en accident professionnel de la personne en charge du secrétariat du Conseil communal ?

Les membres du bureau ne sont pas à même de répondre à cette question. M. Stéphane Mermod propose de se renseigner à ce sujet et me donnera des nouvelles pour la rédaction de ce rapport.

Réponse de M. Mermod : transmise par mail

Après vérification auprès du boursier communal, Stéphanie Bassi (et tout autre secrétaire) est effectivement assurée en LAA professionnel (puisque'elle cotise à l'AVS). Cela signifie, comme évoqué, qu'en cas d'accident pendant qu'elle fonctionne comme secrétaire ou pendant le trajet pour se rendre à une séance, elle toucherait des indemnités afin de remplacer son revenu aussi longtemps qu'elle est incapable de travailler en raison de cet accident.

CONCLUSION

La commission unanime vous recommande de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de son bureau, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

1. **de fixer** l'indemnité annuelle de la/du Président/e du Conseil communal à Chf 2'200.-;
2. **de fixer** le traitement de la/du secrétaire du Conseil communal à Chf 2'800 de l'an, Chf 1'200 par séance du Conseil et Chf 350 par scrutin ainsi que les débours à Chf 220 l'an pour les frais de bureau ;
3. **d'appliquer** par analogie la rémunération de la/du secrétaire de Conseil communal l'art. 26 du Statut du personnel de la Commune de Sainte-Croix (édition avril 2003) et ses prescriptions municipales s'y rapportant concernant les collaborateurs engagés par un contrat de durée indéterminée ;
4. **de fixer** à Chf 40 de l'heure (brut) la rémunération de la/du secrétaire suppléant.e ;
5. **de fixer** à Chf 100 par demi-journée la rémunération de la personne fonctionnant pour la prise de note lors de la commission de gestion ;

6. **de fixer** les jetons de présence pour les conseillères/conseillers, commissaires et scrutatrices/scrutateurs à Chf 25 par séance ;
7. **de fixer** les jetons de présence pour la/le président.e-rapporteur.e d'une commission à Chf 50 par séance ;
8. **de fixer** les indemnités de transport à Chf 5 au-delà de 2 km simple course ;
9. **de fixer** une indemnité de Chf 75 par demi-journée pour les membres qui siègent dans une commission telle que celle de la gestion ; les personnes privées du revenu de leur activité professionnelle en raison de leur participation aux séances (salarié.e et indépendant.e) reçoivent une indemnité complémentaire de Chf 125 par demi-journée.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-04. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 41 oui, 3 abstentions.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

7. Examen des comptes et de la gestion 2020

Conformément à l'art. 66 al. 2 du règlement du Conseil communal, dispensée de lire l'entier du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2020, Mme Rachel Gueissaz donne lecture des conclusions de ce dernier.

Citation

Mme Rachel Gueissaz indique qu'une erreur s'est glissée dans le rapport et que M. Moussa Cissé est mentionné deux fois dans les présences. Elle s'en excuse.

La COGES tient à remercier toutes les personnes rencontrées durant la semaine, ainsi que pour la bonne qualité du Rapport de gestion établi par les autorités. Le travail de la Commission n'aurait pas été possible sans la grande disponibilité de la Municipalité, des chefs de services et de secteurs, des responsables des écoles, de la gendarmerie et du SDIS. Nous adressons des remerciements particuliers à Mme Sinisi, à M. Sandoz et à M. Frey, accompagnés des municipaux et des chefs de service respectifs, pour le temps qu'ils nous ont consacré lors des visites très intéressantes du mercredi après-midi.

Malgré une année très particulière, fortement impactée par le COVID, nous avons pu constater que la Commune est gérée sans dysfonctionnement. Nous tenons à saluer l'adaptation, la réactivité et le professionnalisme de tous les employés communaux, quel que soit leur service, des écoles, de la gendarmerie et des membres de la Municipalité au fil des mois écoulés, afin d'assurer à la population que les services de base puissent être maintenus malgré des restrictions dues à l'épidémie.

La COGES tient également à remercier la Municipalité d'avoir pris au sérieux les soucis engendrés par les incivilités des plus jeunes depuis quelques années et d'avoir mis sur pied la commission Prévention/Sécurité pour y faire face et de renouer le lien avec les familles pour trouver des solutions à ces problèmes. Nous nous réjouissons d'être tenus au courant de leurs actions et de l'évolution de la situation.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission, vu la réponse de la Municipalité aux vœux formulés par ladite commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **entendu** le rapport de sa commission de gestion
- **approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Fin de citation

La discussion est ouverte

La discussion n'est pas demandée

M. le Président passe en revue les comptes 2020.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les comptes 2020. Ceux-ci sont acceptés tels quels à 42 oui, 1 abstention 1 absence.

M. le Président soumet au vote le rapport de gestion 2020. Celui-ci est accepté tel quel à 43 oui, 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur les réponses aux vœux de la Commission de gestion 2020.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président relit les conclusions du rapport de la Commission de gestion 2020 et soumet au vote. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 43 oui, 1 abstention.

8. No 21-03 Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Claude Piguet, rapporteur. M. Jean-Claude Piguet demande si l'Assemblée n'est pas opposée à ce que celui-ci ne soit pas relu vu que le rapport a été transmis aux conseillères et conseillers.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie mardi 25 mai 2021 à 19 heures au Foyer Alexeï Jaccard. Elle était composée de Madame Tsétség Heintz et de Messieurs Olivier Favre, Pierre-Alain Gerber, Thierry Magnin, Tristan Merminod remplaçant Jean-René Marguet, et du rapporteur soussigné. Alain Bonnevaux était à l'étranger ce soir-là, il a cherché à se faire remplacer, sans succès, et a demandé à être excusé.

Le syndic Cédric Roten, les municipaux Olivier Guignard et Yvan Pahud étaient présents, ainsi que le secrétaire municipal Stéphane Champod. Les municipaux Lionel-Numa Pesenti et Sylvain Fasola étaient excusés.

Nous remercions le syndic Cédric Roten pour les confirmations qu'il nous a données.

Le préavis municipal sur la fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature à venir répond à une exigence légale. Le syndic Cédric Roten a rappelé en résumé les grandes lignes du préavis, soit le fait que le montant des traitements et indemnités est inchangé, que le reversement des indemnités pour les missions confiées par l'Exécutif sont reversées à la Caisse communale, que les frais réels en cas de déplacement à l'extérieur sont remboursés et que les municipaux sont affiliés à une caisse de pension indépendante de la Caisse intercommunale.

La discussion n'a pas suscité de questions ni de remarques particulières. Les membres de la commission n'ont pas entendu de remarques au sujet des rétributions de la Municipalité et se sont estimés satisfaits du maintien des conditions actuelles.

CONCLUSION

En conséquence, la commission a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de son bureau, où il le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

1. **le traitement annuel** du syndic pour la législature 2021-2026 est fixé à Chf 79'385.-;
2. **le traitement annuel** des municipaux pour la législature 2021-2026 est fixé à Chf 43'301.-;
3. **des indemnités** sont accordées en cas de déplacement à l'extérieur de la localité sur décompte des frais effectifs selon les règles en vigueur pour le personnel communal;
4. **les membres de la Municipalité** sont affiliés pour la législature 2021-2026 auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de la caisse intercommunale de pensions (CIP),

conformément aux dispositions en vigueur de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP).
Les primes afférentes sont réparties en parts égales ;

5. **d'affilier les membres** de la Municipalité à une assurance perte de gain maladie et à l'assurance accident pour les accidents professionnels et non professionnels. Les primes sont prises en charge par la Commune ;
6. **les rétributions externes** sont reversées à la Caisse communale dans un compte ouvert à cet effet par la Bourse communale.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-03. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 41 oui, 1 non, 2 abstentions.

9. No 21-05 Agrandissement du couvert de stockage à plaquettes de la Combe de Ville

Le rapport de la commission est lu par M. Stefan Bögli, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de Mesdames Mary-Claire André Mollet et Ella Leguéré, de Messieurs Jean-Bruno Wettstein, Thierry Dumoulin, Claude Michaud, Edouard Nekaka, et le soussigné s'est réunie le lundi 31 mai à 20 h00 à la salle du Mont des Cerfs.

Nous avons été reçus par Messieurs Lionel Numa Pesenti, Municipal, Benoit Margot, Garde-forestier, et Grégoire Wyss, Chef du service des travaux. Au nom de la commission, je les remercie pour toutes les réponses et informations complémentaires que nous avons appréciées.

Le préavis 21-05 présenté par la Municipalité le 20 avril 2021 n'a pas évoqué beaucoup de questions vu sa formulation détaillée. Nous avons cependant relevé quelques compléments d'informations ci-dessous.

Le chauffage à distance fonctionne depuis 2012. 17 bâtiments en sont raccordés ; 70 % de l'énergie est consommée par des bâtiments publics, propriétés de la commune et 30% par des bâtiments privés. Des raccordements supplémentaires sont prévus avec l'Hôpital, l'EMS et d'éventuelles nouvelles constructions (la halle de gym, l'atelier Travys). Le groupe E exploite la chaufferie, il achète le bois à la valeur énergie sortie chaudière à 6 ct/kwh.

Avec un stockage de bonne qualité, nous retirerons une meilleure valeur énergétique des plaquettes.

La capacité prévue permet de stocker au maximum 3000 m3 de plaquettes, ce qui représente 2500 m3 de bois brut. L'emplacement de la Combe de Ville a été choisi pour sa situation géographique centrée et pour son accessibilité. Un hangar à plaquettes nécessite une grande dépendance pour un fonctionnement rationnel. Le projet ne donne pas droit à des subventions, la réalisation sera attribuée en partie à des entreprises de la place.

Le transport du bois brut et le déchiquetage sont attribués à la société Forêt énergie basée à Bière.

Le transport des plaquettes est assuré par l'entreprise Francioli à Sainte Croix.

CONCLUSION

Suite aux précisions apportées au préavis 21-05, la commission propose à l'unanimité au Conseil communal du 21 juin 2021 d'accepter les conclusions telles que présentées par la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'agrandissement du couvert à plaquettes;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 352'000.00 TTC. Le compte N° 9143.21.05 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;

- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 326.3311 sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 22'880.00 la première année en tenant compte des intérêts (1,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 20 ans, le coût représente Chf 20'500.00 avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Olivier Troyon se demande quelle est la valorisation du bois et n'arrive pas faire la transition par rapport au prix des 6ct/kwh en m3. Il explique que cette consommation est en augmentation et que l'alternative au niveau du chauffage est intéressante mais en parallèle, il y a une pénurie du bois en Suisse et il imagine que cela pourra occasionner des hausses du prix. Il souhaite que les responsables fassent la vérification des filiales de valorisation afin d'éviter une coupe sans contrôle.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti explique que la réglementation forestière est bien encadrée et que la coupe ne va pas être fait de manière intempestive. De plus, il existe plusieurs catégories de bois et le bois de chaufferie n'est pas le même que celui pour la construction. De plus, l'évolution des prix impacte le bois de construction et non pas sur le bois de chauffage. La maîtrise sur ces éléments est faite par le Garde forestier.

M. Hugues Gander mentionne un doute sur les chiffres énoncés, lui-même ayant été porteur du projet en 2012. Il reprend les chiffres indiqués - 3000 m3 de plaquettes représentent 2500m3 de bois brut. Il souhaite une clarification sur ces chiffres car il lui semble que le fait de transformer un mètre3 de bois brut équivaut à bien plus que les chiffres donnés.

M. le Municipal Yvan Pahud souhaite compléter les propos de M. Gander et indique 1m3 de bois en grume correspond à env. 2,7 m3 de plaquettes, donc 3000m3 de plaquettes correspondent à env. 1000m3 de grumes. Il souhaite également compléter les propos de son collègue à la question de M. Troyon. Il indique que les 6ct /kwh est le prix juste payé à la chaleur fournie et il n'est pas possible de le comparer au m3, ceci en sachant que le kwh dépend de la qualité et de l'essence de bois livré. Un m3 d'épicéa donne env. 600 kwh et un m3 de foyard entre 900 et 1200kwh. Dès lors, pour avoir la même puissance, il faut fournir presque le double d'épicéas que de foyard.

M. Alain Bonnevaux explique que l'agrandissement du couvert est basé sur des études, au niveau du prix (du terrain, de la charpente) et le projet est étudié en fonction des coûts au m2, il s'inquiète cependant des frais divers et imprévus pour un montant de Chf 32'000. Il estime que le projet ne devrait pas avoir de coût supplémentaire vu les études faites.

M. Laurent Buchs précise que seuls 70 % des bâtiments communaux sont alimentés par ce système de chauffage et 30 % pour les autres bâtiments. Il déplore ce dernier chiffre et indique que ce système est pour l'instant trop onéreux pour les particuliers et trouve dommage que l'investissement engagé pour l'agrandissement ne permette pas un développement plus rapide de ce système de chauffage.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-05. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 41 oui, 1 non, 2 abstentions.

10. No 21-06 Etude préliminaire liée à l'interface de la gare

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno Wettstein, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 21-06 s'est réunie le lundi 31 mai à 19h00 à la salledu Mont des Cerfs. Elle était composée de Messieurs Eric Jutzet (en remplacement de Madame Isabelle Dessonnaz), Pierre-Alain Gerber, Thierry Dumoulin, Laurent Buchs, Alain Bonnevaux et le soussigné. HuguesGander était excusé.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme. La commission remercie ces personnes pour les renseignements fournis à la commission.

Par décret du 3 juillet 2019, le Canton s'est engagé à soutenir financièrement et techniquement les communes dans le développement d'interfaces de transports régionaux. Pour information, « Les interfaces de transports contribuent à optimiser le passage d'un moyen de transport à un autre. Il faut cependant plus qu'un parking-relais. Pour rendre ces interfaces plus attrayantes, des services d'autopartage, de vélopartage ainsi que des infrastructures pour la marche et le vélo sont nécessaires en plus des moyens de transport conventionnels tels que la voiture et les transports publics. Il est également important que ces interfaces de transport soient bien intégrées dans leur environnement spatial et conçus de manière attrayante en termes de développement urbain. Quelques commerces et services au point de transfert sont un petit plus pour les voyageurs. Dans tous les cas, le développement de l'urbanisation peut être encouragé à proximité des interfaces de transports. Ces dernières deviennent ainsi des lieux de travail et de résidence bien desservis. (www.mobilservice.ch, 02 03 2021)» La Municipalité a décidé d'aller de l'avant, car les études préliminaires sont subventionnées et permettront d'initier des aménagements valorisant l'ensemble des transports sur l'espace public communal. Un premier montant (très approximatif) figure déjà dans le plan d'investissement 2020-2025, projet n° 48, Aménagement « Gare Travys » et P+R.

L'étude préliminaire sera réalisée par deux groupes de travail, l'un décisionnel, l'autre technique. Dans chacun d'eux, l'Etat de Vaud, Travys, la commune de Sainte-Croix seront représentés. Cette étude se déroulera en 4 étapes, soit :

1. Identification des besoins et des contraintes
2. Concept d'organisation de l'interface
3. Avant-projet du concept retenu
4. Chiffrage du de l'avant-projet

Sur la base d'un cahier des charges élaboré par le Canton, les bureaux Team Plus (urbanisme) et BR + (génie civil) seront mandatés pour réaliser l'avant-projet si le préavis est accepté. Il en va de même pour la subvention de CHF 53'500.- dépendant de la signature d'une convention entre la Commune et le Canton.

Le périmètre potentiel inclus dans l'avant-projet comprend des terrains appartenant à la commune et à TRAVYS. Il figure sur une carte à la page 3 du préavis. Il a été relevé que la zone de parking sur le terrain de TRAVYS pouvait évoluer.

Finalement, selon une première projection, l'étude préliminaire pourrait se dérouler sur 9 mois.

La commission souhaite que les futurs aménagements du secteur de la gare donnent une image attractive et dynamique de notre commune.

CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser l'étude préliminaire liée à l'interface de la gare de Sainte-Croix ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 107'000.-. Le compte 9170.21.06 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 300.331.1 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune de Chf 53'500.00 environ sera de l'ordre de Chf 11'500.00 la première année en tenant compte des intérêts (1.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 11'185.00 avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 43 oui, 1 abstention.

11. No 21-07 Réalisation d'une salle de gymnastique au collège de la Gare

Le rapport de la commission est lu par M. Michel Bühler, rapporteur.

M. Michel Bühler intervient en disant qu'un citoyen lui a fait part de problèmes à suivre la retransmission sur internet, de sorte que la séance de ce jour n'est pas publique, et demande à la technique de faire le nécessaire. Il demande également à relire seulement les conclusions comme le rapport a été transmis. Aucune objection n'est soulevée.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 27 mai 2021 à 19 h, Salle du Mont-des-Cerfs.

Elle était composée de madame et messieurs

Isabelle Dessonnaz, Michel Bahrami, Pierre-Etienne Bornand, Olivier Troyon, Tristan Merminod, Michaël Mollet, et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par les Municipaux Olivier Guignard et Yvan Pahud, et Monsieur Jean-François Gander, chef de service.

Nous les remercions pour leurs précieux renseignements et tout le travail accompli.

En préambule le rapporteur tient à s'assurer que le préavis contient bien tous les éléments relatifs au sujet, et qu'il n'y a pas de faits ou de documents cachés. Réponse négative de Monsieur Guignard.

Les représentants de la Municipalité reprennent et expliquent les points cités dans le préavis, et répondent à nos nombreuses questions. Relevons, entre autres :

La nécessité d'une nouvelle salle de gymnastique est reconnue depuis des années. Parmi les emplacements disponibles, le préau du Collège de la Gare a été jugé le plus adéquat. En 2017, un préavis projetait la construction d'un parking souterrain, sous la salle de gym. Cette option a été définitivement abandonnée. Le crédit demandé aujourd'hui est supérieur de plus d'un million cinq cent mille francs au coût estimé en 2017. Cette augmentation s'explique par le surcoût causé par la découverte et le traitement de la pollution du sol (environ 900'000 f), l'évolution des prix, et les nouveaux montants, basés sur les soumissions reçues.

Le jury qui a choisi le projet soumis à notre vote était, comme c'est la règle, composé de quatre professionnels et de trois représentants de la commune. Le bois utilisé est du sapin blanc débité selon la méthode « quartier – faux quartier », ce qui le rend particulièrement résistant, et ne nécessite aucun entretien. Le bâtiment comptera trois niveaux. Au premier niveau, la salle de gymnastique sera partiellement enterrée, et occupera toute la hauteur du bâtiment. Son sol se trouvera à 3 mètres sous le niveau du préau, soit au niveau de la rue de la Gare. Cela, dans le but d'être aux normes pour ce qui concerne la hauteur de la salle, ainsi que pour la hauteur du bâtiment par rapport au Collège de la Gare. Un espace excavé, au niveau de la salle, permettra le stockage d'engins. Une porte ouvrant sur la rue de la Gare permettra le passage de ces engins, et pourra servir de sortie de secours. Au deuxième niveau, on trouvera l'entrée principale, au niveau du préau actuel, ainsi que le couvert entre la salle et le Collège. Les locaux des PPLS se situeront au niveau supérieur.

Des panneaux photovoltaïques recouvriront le toit, et l'électricité produite sera consommée en priorité par le bâtiment et par le Collège de la Gare, le solde étant réinjecté dans le réseau. On n'installera pas de panneaux thermiques, mais on se branchera sur le réseau du chauffage à distance pour l'eau chaude, pour des raisons pratiques : pas de frais d'entretien, proximité du réseau.

70% des travaux seront confiés à des entreprises locales ou régionales. Les appels d'offres ont été faits conformément à la loi sur les marchés publics.

Le principal des revenus sera assuré par la contribution des écoles (85% à la charge de Ste-Croix, le reste payé par les communes voisines). A cela s'ajouteront la location des locaux PPLS et celle de la salle de gymnastique aux sociétés locales. On peut donc tableer sur un revenu annuel de Chf 393'975.- ce qui veut dire que le bâtiment sera bénéficiaire.

Pour ce qui concerne le détail des coûts, les commissaires habitués aux chiffres les trouvent corrects, quoiqu'un peu supérieurs à ceux qu'on a pu relever lors de la construction d'une salle semblable à Yverdon. Cela peut être dû aux conditions climatiques différentes ainsi qu'à la réalisation des salles PPLS, et ne constitue aucunement un motif de renvoi du préavis. Il est à regretter que les subventions cantonales pour l'installation de panneaux solaires (revenant en déduction du coût total) ne soient pas mentionnées.

Enfin, le règlement d'application de la loi sur l'énergie 731.01.01 du 4 octobre 2006 disant : "Une récupération de chaleur à partir d'un débit d'air de reprise supérieur à 1'000 m³/h et fonctionnant plus de 500 heures par année est une exigence cantonale" une telle ventilation est prévue.

L'examen des plans détaillés fournis par Monsieur Gander achève de convaincre les commissaires.

Le coût total de cette salle sera donc :

Préavis 17-11, Concours d'architecture	Chf	695'000.-
Préavis 20-08, Crédits complémentaires	Chf	210'000.-
Préavis 21-07, Construction	Chf	6'115'000.-
Total	Chf	7'020'000.-

Les représentants de la Municipalité soulignent que l'on a intérêt à entreprendre rapidement les travaux. En effet, le secteur de la construction subit actuellement une crise dans l'approvisionnement de plusieurs matériaux, ce qui va faire augmenter considérablement les prix des matériaux et de la main d'œuvre dans les mois qui viennent.

CONCLUSION

Après une courte discussion, la commission décide à l'unanimité de recommander au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis 21-07 :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser la construction d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 6'115'000.-. Le compte 9143.21.07 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 356.1.3311 sur une période maximale de 25 ans, la première fois au budget 2023.

L'influence d'investissement sur le budget sera de l'ordre de Chf 336'325.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 25 années, le coût représente Chf 295'130.- avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-René Marguet souhaite faire une remarque sur le paragraphe du rapport « Le principal des revenus sera assuré par la contribution des écoles (85% à la charge de Ste-Croix, le reste payé par les communes voisines). A cela s'ajouteront la location des locaux PPLS et celle de la salle de gymnastique aux sociétés locales. On peut donc tabler sur un revenu annuel de Chf 393'975.- ce qui veut dire que le bâtiment sera bénéficiaire. » Il mentionne que M. Buchs a indiqué qu'il était propriétaire de deux immeubles et c'est comme s'il venait à dire que ses immeubles étaient bénéficiaires mais c'est lui en tant que propriétaire qui paie le 85% des charges. Il aurait souhaité des explications plus claires.

M. Jean-Bruno Wettstein explique que le rapporteur dans son rapport (ou le rapport ?) souligne que la Municipalité souhaite commencer rapidement les travaux. Le secteur de la construction subit actuellement une crise dans l'approvisionnement de plusieurs matériaux. Il explique qu'à sa connaissance certains chantiers ont subi des plus-values importantes qui actuellement sont négociées

et demande si la Municipalité a déjà signé les contrats fixes sans plus-value à attendre en raison du manque de matériaux, tels que le bois, le métal, etc., ce qui pourrait augmenter le budget prévu.

M. Joel Herminjard souhaite féliciter la Municipalité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du toit de la salle de gym. Grâce à l'autoconsommation apportée par la salle de gym mais également par le collège de la Gare, il est certain que l'investissement sera remboursé durant les prochaines années et pense que la Commune pourra en être bénéficiaire. Il souhaite toutefois proposer une réflexion sur la consommation d'eau chaude. Il comprend que l'eau chaude sera fournie par le chauffage à distance prévu or il constate que la production d'énergie des panneaux photovoltaïques sur les deux bâtiments pourrait couvrir l'eau chaude et sanitaire sans passer par le chauffage à distance. Il constate que sur le marché, il existe des pompes à chaleurs pour l'eau chaude et les sanitaires avec un système de serpentin, et qui permet de se brancher sur le réseau de chauffage à distance ; il est donc tout à fait faisable d'utiliser l'énergie produite par le photovoltaïque en temps ensoleillé et en temps nuageux ou en hiver d'utiliser le chauffage à distance. Ce système pourrait augmenter l'autoconsommation et ainsi faire des économies. Il demande si de telles solutions ont été envisagées pour ce projet ?

M. le Municipal Olivier Guignard répond aux trois remarques.

Au sujet des charges du bâtiment, une grande partie des coûts est les amortissements. Il est prévu une répartition des charges par commune et celles-ci seront facturées à travers l'utilisation des écoles. Dans cette répartition, la Commune de Sainte-Croix doit prendre à sa charge le 85% des coûts d'exploitation de la salle de gymnastique.

Concernant la demande de M. Wettstein, le choix des entreprises a été fait par les architectes et il a été fait des préadjudications dans l'espoir de bloquer les prix, mais juridiquement il n'est pas possible de garantir à ce jour un blocage des prix. Par contre, au lendemain de ce conseil si le préavis est accepté, il sera possible de passer des adjudications fermes avec ces entreprises.

Il remercie M. Herminjard pour ses félicitations mais tient également à le remercier pour avoir insisté avec la pose de panneaux photovoltaïques. Il prend note de cette nouvelle proposition d'utiliser l'excédent d'énergie afin de chauffer l'eau chaude ; il estime que ce sujet devra être repris au sein de la commission de l'énergie. Au niveau technique tout est possible et il est préférable à un chauffage de type électrique, il laisse à son successeur le soin d'en débattre à cette commission.

M. Alain Bonnevaux intervient au sujet du détail des coûts du bâtiment, en page 9, et estime qu'il y a des « bizarreries » sur les trois dernières lignes. Il ne conteste ni les taux ni les frais d'honoraires des architectes qu'il estime justifiés mais ceux de l'ingénieur civil. En effet, il explique que le montant indiqué se base sur un pourcentage de l'ensemble des travaux tels que les peintures, le carrelage, etc. ; bien que le taux soit faible par rapport aux architectes, il trouve que ce calcul n'est pas correct.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-07. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 39 oui, 1 non, 4 abstentions.

12. No 21-08 Adaptation des chaufferies de 6 bâtiments raccordés au chauffage à distance

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno Wettstein en l'absence de M. Jean-Philippe Favre, rapporteur. M. Jean-Bruno Wettstein intervient en disant qu'il trouve important la lecture des rapports en respect à celui qui l'a rédigé ainsi que pour ceux qui n'auraient pas lu tous les rapports.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 21-08 s'est réunie le lundi 31 mai 2021, à 19h dans la salle Alexei Jaccard. Elle était composée de Messieurs Jean-Michel Bollens, Moussa Cissé, Marcel Cloux, Michael Mollet et du rapporteur soussigné.

M. Philippe Gueissaz était absent non excusé et M. Tristan Merminod absent et excusé.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Guignard, accompagné de M. Jean-François Gander, Chef du service de l'urbanisme et des bâtiments et de M. John Lambert, contremaître au Service des Travaux. Nous les remercions de leurs explications et réponses claires données à toutes nos questions.

M. Olivier Guignard nous présente le contexte et passe la parole à M. John Lambert, pour la présentation détaillée de la situation.

M. Lambert nous rapporte la situation avec une présentation « Powerpoint » très documentée. La présentation a été découpée comme suit.

1. Plan de situation

Sur base d'un plan de situation détaillé M. Lambert nous a expliqué le projet

2. Historique

Ayant eu la présentation des lieux, M. Lambert a ensuite fait une présentation de l'historique du réseau communal depuis 1971. Il a mis en avant les étapes clés de 1971, 1995, 2010, 2011 et 2017.

3. Chiffres clés

Pour la suite, nous avons fait un tour des chiffres clés sur la consommation, production, puissance et nombre de raccordements.

4. Etat du réseau

En ayant les chiffres clés, nous avons pu faire le point sur l'état actuel du réseau. M. Lambert a pris le soin de détailler les différents points par des photos et des plans qui nous ont permis de prendre conscience de l'ampleur des problèmes identifiés.

Tout d'abord la situation du réseau souterrain :

- Réseau non séparé, isolement compliqué en cas de panne.
- Fuites sur certains tronçons (sans système de détection)
- Isolation en mauvais état qui induit des pertes énergétiques
- L'encrassement de deux échangeurs qui provoque des pertes de débit Ensuite, sur le réseau que l'on appelle « intérieur »
- Equilibrage compliqué
- Circulation ralentie notamment dans les radiateurs éloignés
- La saleté circulant dans tous les circuits

5. Travaux prévus

Les travaux prévus sont divisés en 2 catégories, les travaux dits « primaires » pris en charge par le groupe E et les travaux dits « secondaires » à la charge de la commune.

Travaux partie « primaire »

- Séparation du réseau primaire et secondaire
- Nouvelles introductions
- Installations d'échangeurs à plaques.

Travaux partie « secondaire »

- Transformations hydrauliques
- Installation de nouveaux tableaux de commande Le détail complet des travaux se retrouve dans le préavis.

Suite à l'excellente présentation de M. Lambert, quelques précisions lui ont été demandées. Il a pu nous apporter les éléments de clarification nécessaires.

Le projet actuel a été évalué à Chf 390 000 pour notre commune, le groupe E quant à lui prend à sa charge les travaux de la partie primaire qui se monte à Chf 290'000.

Il est bien entendu que les deux types de travaux sont liés et que l'un ne va pas sans l'autre.

CONCLUSION

Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation des chaufferies de 6 bâtiments reliés au chauffage à distance ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 390'000.00. Le compte 9143.21.08 est ouvert au bilan à cet effet ;

- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction des subventions et aides, par le compte 358.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 44'850.00 la première année en tenant compte des intérêts de 1,5 % et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente Chf 42'300.00 avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-08. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 41 oui, 1 non, 2 abstentions.

13. No 21-09 Remplacement d'une chargeuse

Le rapport de la commission est lu par M. Joël Herminjard, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 21-09 s'est réunie le mardi 25 mai 2021 dans la salle du Mont des Cerfs.

Elle était composée de Madame Christelle Biétry et de Messieurs René Allenbach, Antonio Buyo, Dionisio Baptista, Laurent Buchs, Sébastien Pavid et du rapporteur Joël Herminjard.

La Municipalité était représentée par M. Yvan Pahud. Il était accompagné par M. Grégoire Wyss responsable du service technique et de M. Antonin Criblez responsable du garage communal. Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'information et des réponses qu'ils nous ont apportées. La séance s'est déroulée dans un très bon état d'esprit avec de l'intérêt pour le sujet abordé.

La chargeuse sur pneus actuelle achetée en 2008 avec 7500 heures de travail donne pleinement satisfaction. Elle est utilisée durant toute l'année mais principalement durant l'hiver pour les travaux de déneigement. Il est prévu de la remplacer car elle montre des signes d'usure prononcés. Dans le plan établi pour le renouvellement des véhicules, il est prévu de remplacer les véhicules tous les 10 ans. Toutefois, il a été possible de prolonger sa durée de vie de 3 ans. Maintenant, c'est le bon moment afin d'éviter de gros frais et de garantir la disponibilité du véhicule.

Dans ce but, quatre véhicules de différentes marques ont été testés et évalués par les chauffeurs de la commune. C'est à l'unanimité qu'ils plébiscitent le véhicule de la marque Liebherr qui est déjà la marque du véhicule utilisé aujourd'hui. Au niveau du prix de ce véhicule, il se situe bien par rapport aux concurrents.

Par rapport au véhicule actuel, il pourra circuler à 40km/h au lieu de 30km/h, ce qui est un avantage non négligeable lors du déneigement. Il a aussi une hauteur de versement légèrement plus élevée que le modèle actuel. Un des conseillers relève aussi que le service après-vente de la marque est particulièrement bon.

Une question est soulevée quant à la nécessité d'acheter le godet 4 en 1. Ne serait-il pas possible de garder le godet actuel ? Il s'avère que le godet actuel est bien usé et nécessite qu'il soit remplacé. Le montant supplémentaire nécessaire afin d'avoir le godet 4 en 1 plutôt qu'un godet standard est de 3000 CHF. Comme ce godet 4 en 1 est particulièrement utile pour le remblayage des fouilles, il sera donc régulièrement utilisé et facilitera le travail.

L'équipement d'hiver utilisé sur la machine actuelle pourra être réutilisé. Concrètement il s'agit des chaînes et de la lame à neige.

CONCLUSION

Ainsi, à l'unanimité de ses membres, la commission a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis n° 21-09 telles que présentées par la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du véhicule Liebherr L506 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 78'700.- TTC. Le compte N° 9146.21.09 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement, par le compte 433.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 16'920.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 16'450.- avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Laurent Buchs précise qu'en commission il était intervenu afin de clarifier le fait que ce n'est pas le remplacement d'un godet mais bien l'achat d'un nouveau godet. Après cette précision, il constate que la Commune acquiert toujours les meilleurs équipements par rapport aux entreprises privées. Il estime que ce n'est pas une question de prix mais une question de « jalousie » car il souligne que les entreprises privées ne peuvent se permettre financièrement d'avoir pour chaque travaux un équipement correspondant. Il estime également que la reprise de Chf 13'000.- qui comprend le véhicule ainsi que les godets (il faut compter env. Chf 7'000.- d'accessoires) n'est pas assez élevée. Il précise qu'il y a assez d'entreprises privées qui peuvent faire du remblaiement à part les urgences qui peuvent survenir le week-end. Il espère que la Commune confiera à l'avenir les petits travaux à ces entrepreneurs afin de faire marcher l'économie locale.

M. le Municipal Yvan Pahud salue l'intervention de M. Buchs quant à son souci de la bonne utilisation des deniers publics mais c'est aussi le souci premier de la Municipalité et elle est aussi très stricte sur les dépenses de l'argent que le contribuable lui confie. Il explique qu'ayant également une entreprise privée, il estime qu'il est plus rentable d'avoir du bon matériel car cela implique un travail plus rapide. Il explique également que dans le préavis, la Municipalité justifie cet achat tout en sachant que des entreprises privées de la place ont ce type d'équipement pour des travaux spécifiques lors de fouilles. En effet, ce godet 4 en 1 permet de doser le sable versé dans les fouilles et il souhaite rappeler que la majorité des fouilles qui concernent l'eau ou l'épuration sont exécutées par des entreprises privées. Certaines fouilles sont toutefois exécutées par les services communaux pour des raisons de garantie. Ce sont ces travaux qui nécessitent ce genre d'équipement. Il continue en disant que les Chf 3000.- de plus-values vont vite être amorties sur le long terme.

M. Tristan Merminod rejoint son collègue M. Buchs sur le prix des Chf 13'000 de reprise. Il souhaite que les entreprises de la place, qui n'ont pas les moyens d'avoir ce genre de matériel, puissent bénéficier d'un prix raisonnable et propose la possibilité d'ouvrir des mises sur le matériel vendu au lieu de le laisser au garage. Il estime que cet argent est public et que tous les citoyens y ont contribué et que cela pourrait être proposés aux entreprises privées de la place.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-09. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 39 oui, 5 abstentions.

14. No 21-10 Réfection d'un mur de soutènement à la Villette

Le rapport de la commission est lu M. Laurent Buchs, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La commission composée de Madame Christelle Biétry et de Messieurs Joël Herminjard, René Allenbach, Antonio Buyo, Dionisio Baptista, Sébastien Pavid et du rapporteur soussigné, s'est réunie le mardi 25 mai 2021 à 19h00, en salle du Mont des Cerfs.

M. le Municipal Yvan Pahud représentait la Municipalité. Il était accompagné par M. Grégoire Wyss, chef de service.

En préambule, M. Grégoire Wyss, explique à la commission l'histoire de ce mur. Ce mur de type murs-poids, présente un état de détérioration très avancé. Cette réfection a pour but une stabilisation à long terme de la chaussée, de récolter les eaux de surfaces de la chaussée et la réfection des collecteurs.

En effet, ces travaux amélioreront sensiblement la possibilité de croisement sur ce tronçon. Celui-ci garantira plus de sécurité pour les véhicules l'empruntant.

La discussion s'est principalement portée sur le type de mur choisi. Le choix est salué par les membres de la commission. Premièrement il garantit une bonne longévité de celui-ci et améliore le passage des véhicules légers et agricoles à cet endroit.

La finition du mur sera de type vieilles pierres afin de bien s'intégrer dans ce hameau historique.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter le préavis 21-10 tel que présenté par la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la reconstruction du mur de soutènement de La Villette ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 318'800.-TTC. Le compte N° 9141.21.10 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 430.3311, sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 26'035.- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 15 ans, le coût représente Chf 23'895.- avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 21-10. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 41 oui, 3 abstentions.

15. Interpellations, propositions, questions

M. Michel Bühler souhaite intervenir par les mots suivants :

Citation

1. A la séance du 22 mars, j'ai fait une intervention qui se terminait par des vœux :

- Que le Contrat du 3 décembre 2020 soit dénoncé sans délai.

- Qu'au cas où un nouveau contrat devait être négocié, cela soit fait en pleine lumière, et dans le respect des règlements et des lois.

Le règlement du Conseil dit à l'article 60 : "La Municipalité répond (aux vœux) immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante".

Vu la phrase oubliée dans le PV de la séance du 22 mars, "*La Municipalité pense avoir répondu à tous les points, et n'a pas d'autre élément à rajouter sur ce sujet*" la Municipalité aurait donc répondu, immédiatement après mon intervention, à tous les points que j'ai soulevés.

Il se trouve que j'ai soulevé 18 points. Le syndic a répondu à 3 d'entre eux. Restent donc 15 points qui n'ont pas été éclaircis (voir PV cité). On ne saura donc pas ce qui justifie le non-respect par la Municipalité du règlement communal du 21.02.2011, le non-respect de la loi sur la transparence, l'abandon de promesses de Romande Energie (RESA), évoquées dans le préavis 878.11, l'acceptation par la Municipalité de charges liées au parc éolien. L'injonction du Canton, citée dans le contrat du 3 décembre 2020 restera

un mystère, et surtout on ne saura pas ce que cache le document communal "Mesures compensatoires – Avantages et risques". Je rappelle qu'il dit, en lettres rouges : "Risques si une convention n'est pas signée avant décembre 2020, et en cas de refus du préavis au Conseil communal : Travaux à réaliser et à financer entièrement par Romande Energie, sans possibilité d'obtenir les améliorations foncières" soit une somme de Chf 800'000.-

La Municipalité m'a refusé l'accès aux documents relatifs à cette affirmation.

En refusant de s'expliquer sur ce dernier point, la Municipalité peut laisser supposer que, en agissant rapidement et en étant le maître d'œuvre des travaux, la Commune pourra toucher les CHF 800'000.- des améliorations foncières, qui payeront une partie des travaux, et viendront en diminution de la facture totale : ce qui serait un joli cadeau fait à RESA.

Et tant que la Municipalité n'aura pas fait toute la lumière sur l'entier de cette affaire, les pires suppositions seront possibles, les pires doutes planeront : qu'est-ce qui explique sa hâte soudaine, son engagement par contrat à entreprendre les travaux d'assainissement avant d'avoir consulté le Conseil communal ? Qu'a-t-elle donc à cacher ? Y a-t-il des arrangements plus secrets que le contrat secret ?

2. Le syndic a divulgué publiquement certains points de ce contrat du 3 décembre 2020, notamment la somme promise par RESA à la Commune. N'a-t-il pas ainsi rompu la clause de confidentialité contenue dans ce contrat ? Dès lors RESA ne devrait-il pas le dénoncer ? L'exemple venant d'en haut, qu'est-ce qui nous empêche maintenant, nous, de le divulguer entièrement ?

3. La somme globale versée par RESA correspond à un montant annuel de Chf 120'000.- Si l'on additionne le coût annuel des contreparties communales, la perte de valeur des immeubles, la baisse de rentrées des impôts fonciers, la baisse de chiffre d'affaire des commerçants suite à la désertion des touristes, la fuite de certains gros contribuables, ne va-t-on pas constater que ces effets négatifs dépassent la somme accordée par RESA, en un mot que les Ste-Crix, chaque année, perdent de l'argent à cause des éoliennes ? On n'a pas jugé bon, hélas, de faire ces calculs.

4. En omettant volontairement des faits lors de la présentation du préavis 20-13, la Municipalité s'est moquée des Conseillers communaux, elle nous a manqué de respect. Elle a manqué de respect à l'égard de sa propre fonction. Elle a rompu le lien de confiance entre elle et le Conseil communal. A l'avenir, comment pourrions-nous être certains qu'il n'y a pas quelque chose de caché derrière chaque préavis ?

5. Dans son arrêt du 18 mars 2021, le Tribunal fédéral a balayé les recours contre le parc éolien en affirmant, entre autres: (citation, page 22): *"Les installations de production d'énergie éolienne offrent en effet la flexibilité de production dans le temps et en fonction des besoins du marché (art. 15 al.5 in fine LEne) et contribuent de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement, en particulier en hiver où la consommation électrique est la plus élevée, en permettant de charger ou de décharger le réseau selon les besoins"*.

Alors que la planète entière sait que la production d'énergie éolienne, dépendante du vent, est intermittente et ne peut absolument pas fournir du courant selon les besoins du marché, la Suisse est devenue le seul pays au monde où cette production est flexible et peut alimenter les réseaux quand et autant qu'on le veut, puisque le Tribunal fédéral l'a décidé.

En mettant en doute le savoir ou la compétence universelle des juges fédéraux, on s'expose à des poursuites. Donc on ne peut pas dire, comme l'écrit Paysage Libre Vaud dans son bulletin d'information, que l'arrêt du 18 mars se fonde sur un mensonge. On ne peut pas dire, comme je le pense, que cet arrêt se base en partie sur une ânerie. Mais on peut dire qu'il est d'une gravité extrême qu'un arrêt de la plus haute instance judiciaire se fonde sur un non-sens, qu'on dirait inspiré par le lobby des pro éoliens, d'une gravité extrême qu'il soit impossible de revenir sur cet arrêt, d'une gravité extrême que personne, ni membres de ce Conseil ni presse ni parlementaires, ne relève ce coup de force et cette imbécilité. RESA va donc se lancer dans un projet à 42 millions, les Ste-Crix verront leur vie pourrie pour 20 ans, cela à cause d'une affirmation erronée de quelques juges fédéraux.

Je sais ce que je risque en prononçant ici ces mots, ce que je risque en coiffant ce bonnet d'âne, qui est l'attribut auquel je penserai désormais quand on me parlera du Tribunal fédéral.

Fin de citation

M. Alain Bonnevaux appuie les propos de M. Michel Bühler, il aimerait aborder un autre sujet.

Citation

Lors des discussions sur le préavis 21-04, j'ai levé la main pour intervenir, mais je crois que personne ne l'a vu avant le passage à la votation. J'aimerais juste faire un petit aparté, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous rassure je n'ai pas de remarque à faire sur les conclusions du préavis, mais plutôt sur le cumul de fonctions des différents secrétariats. Il est stipulé à la page 3, paragraphe 6, 4ème ligne du préavis : "Le secrétariat n'assume bien entendu aucune fonction politique". Donc pour la prochaine législature, je demande à ce Conseil et à la Municipalité d'appliquer cette règle, car on ne peut pas être Conseillère ou Conseiller communal élue et dirigeante d'un parti politique, secrétaire du Conseil communal, et secrétaire du bureau communal, et ceci par la même personne et du même parti. Ce cumul de fonctions n'est pas compatible avec ce qui vient d'être dit dans le préavis. Quelques problèmes du bureau du Conseil, ce qui a provoqué une mise au point du cahier des charges, fait par je ne sais qui, afin d'aplanir les divergences. Je déplore également que ceux qui ont élaboré ce cahier des charges, appelé précédemment charte du bureau du Conseil, n'aient pas incorporé cette obligation dans cette charte. Merci de votre attention.

Fin de citation

M. le Municipal Yvan Pahud exprime son profond respect pour le travail de M. Bühler, pas seulement pour sa carrière d'artiste, son engagement pour les plus faibles mais également sur son engagement dans ce Conseil. Néanmoins, il ne peut laisser planer le doute sur une Municipalité qui ne défendrait pas ses citoyens. Sa position contre les éoliennes est connue et il l'a défendue dans ce Conseil et il la défendra toujours au niveau cantonal. Il ne peut simplement laisser passer le fait que la Municipalité soit une cible, il demande au plenum de ne pas se tromper de combat. Il rappelle que ce sont les promoteurs de l'éolien ainsi que les autorités politiques au niveau cantonal et fédéral qui sont en cause. La Municipalité n'a fait qu'appliquer les décisions et les compétences qui sont à sa disposition.

M. Laurent Buchs demande à quoi servent les panneaux digitaux. Il indique cela n'est pas seulement son avis et qu'il a écouté plusieurs personnes faire des remarques sur son utilité. Il estime que les informations ne sont pas pertinentes et pas visibles et se questionne sur le fait de les enlever.

M. le Syndic Cédric Roten mentionne que les panneaux servent à afficher les informations sur les manifestations mais il est vrai qu'en ces temps de pandémie, il y a eu peu d'informations affichées. Il explique que ces panneaux digitaux évitent un affichage sauvage dans la Commune. Il mentionne qu'un est situé au Col des Etroits et l'autre à l'entrée du village.

M. Laurent Buchs estime que les informations sont décalées et que l'écriture n'est pas lisible.

M. le Syndic Cédric Roten intervient en disant que la vitesse doit être à 50km/h pour pouvoir les lire.

M. Laurent Buchs renchérit en disant que c'est peut-être lié à sa conduite... mais plus sérieusement, il indique que le coût de ces panneaux est de Chf 70'000.- et demande des précisions.

M. le Syndic Cédric Roten explique qu'un préavis avait été présenté dans lequel, les panneaux ainsi que le concept d'affichage y était indiqué.

M. Laurent Buchs remercie le Syndic pour sa réponse.

M. Jean-Michel Bolens souhaite retransmettre certaines remarques concernant un certain plat calorifique proposé à la Piscine des Replans. Il estime que la carte y est plutôt fournie et alléchante mais peu de plats proposés sont sans frites. Il ne va pas faire le débat sur ce qui est sain ou pas, mais estime que proposer quelques légumes atténuerait sa conscience. Il comprend que cela n'est pas de la compétence du Conseil, mais il rappelle que la pérennité de cette coopérative est entre autres soutenue par les deniers publics. Il relate que l'accueil y est fort sympathique. De plus, il espère que les verres vides achetés à la buvette par les mineurs ne se retrouvent pas au cabanon du beach-volley avec des breuvages alcoolisés. Il est conscient que c'est le début et espère que les tenanciers tiendront compte des doléances.

M. Hugues Gander interpelle le bureau et souhaite revenir sur les informations concernant le dépôt des postulations et motions. Il relate que le bureau a décidé que les dépôts doivent être déposés le vendredi

afin qu'il soit traité le lundi du Conseil. Or il estime que le bureau ne peut transgresser le règlement du conseil communal, car celui-ci dit que le dépôt peut se faire avant ou pendant la séance. Il est clair que si le dépositaire souhaite avoir plus de chance de faire passer son postulat ou motion, il doit s'y prendre avant et le présenter aux chefs de groupe et au bureau, mais si le bureau demande un délai au vendredi, il remercie le bureau de faire un préavis afin que le règlement du Conseil communal soit modifié dans ce sens. Il souhaite que sa requête soit entendue.

M. le Président abonde dans le sens de la remarque de M. Gander et rappelle que le dépôt peut être fait jusqu'à 19h55. Il rappelle également que ses prédécesseurs avaient mis en place cette règle afin que le sujet soit traité au Conseil, car le dépositaire prenait le risque que son sujet soit traité à la séance suivante.

M. Hugues Gander souligne qu'il parle du dépôt et pas du développement. Il souhaite également rappeler que le PV du Conseil est discuté lors de la séance suivante pour intégrer des modifications s'il en a. Par contre, il précise que le PV est adopté par le bureau car les décisions prises ne peuvent attendre trois mois pour commencer des travaux par exemple. La préfecture doit également recevoir les extraits des décisions et rappelle que le bureau n'est pas obligé de faire adopter le PV par le Plénum. Il émet ses derniers vœux.

M. Stéphane Mermod questionne la Municipalité sur deux points.

Citation

Question sur un éventuel plan climat communal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Le réchauffement climatique est une réalité, qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer. Dans cet esprit, les accords de Paris ont été adoptés en 2014. La Suisse les a signés, de sorte qu'elle s'est notamment engagée à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990. La Confédération cherche actuellement à mettre en œuvre cet engagement. Fort heureusement, grâce à notre structure institutionnelle, les autres collectivités publiques peuvent, à leur niveau, agir. Le Grand Conseil vaudois a ainsi adopté le 19 mars 2019 une résolution déclarant l'urgence climatique. Dans le cadre du programme de législature, un plan climat cantonal a été mis sur pied et, dans ce cadre, le Grand Conseil a récemment adopté un crédit de 50 millions de francs pour les réseaux de bus régionaux et doit se prononcer sur un crédit de 34 millions de francs afin de valoriser et promouvoir le rôle de la forêt et du bois.

Les communes ont également un rôle à jouer dans cette indispensable transition vers une société « zéro carbone ». La loi vaudoise sur l'énergie, à l'article 10 alinéa 2, nous rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « mettre en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO₂ et autres émissions nocives ».

La semaine dernière, le Grand Conseil a adopté un crédit de 2,4 millions de francs destiné à soutenir les communes dans leur politique climatique et de durabilité. Ce soutien passe non seulement par des subventions, mais également par des conseils techniques ou des formations afin d'encourager et aiguiller les communes dans le lancement et la mise en œuvre à leur échelle d'un plan climat.

Le 16 mars 2004, la Commune de Sainte-Croix a obtenu le label « Cité de l'Energie ». Par ailleurs, notre Commune s'est dotée de différents moyens de soutenir une transition écologiquement durable, notamment par le règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix. Lors de la séance du 22 mars dernier, notre Conseil a adopté une motion afin de mettre sur pied un fonds dans le but de soutenir la rénovation des immeubles de notre territoire. Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a notamment inscrit la sensibilisation de la population à l'Agenda 21, plan d'action adopté en 1992 à Rio de Janeiro, ainsi que l'exemplarité de la Commune. Sur les trois axes initiaux, selon le bilan de la Municipalité communiqué en vue de cette séance, un d'entre eux, « définir un cahier des charges communal sur la base de l'Agenda21 » n'a pas été réalisé.

En conséquence de ce qui précède, je souhaiterais poser la question suivante à la Municipalité : Est-il prévu que la Commune de Sainte-Croix sollicite le soutien du Canton de Vaud en vue d'établir un plan

climat communal afin de compléter le dispositif mis en place au niveau communal et participer de cette façon à l'effort commun, nécessaire et indispensable, pour faire face au changement climatique ?

Je vous remercie d'avance.

Radars pédagogiques

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Chacune et chacun d'entre nous a ses sujets. Je vais probablement me prendre d'affection pour les radars pédagogiques.

En effet, il y a quelques temps, j'ai constaté que, si des radars pédagogiques étaient installés sur l'avenue des Alpes et sur la Grand-Rue de L'Auberson, il n'en était pas pour autant très utile. En effet, ils étaient éteints.

Depuis lors, celui de L'Auberson semble toujours inactif et je ne suis pas parvenu à repérer le deuxième radar pédagogique.

Aussi, je remercie la Municipalité d'indiquer comment se portent les radars pédagogiques de notre Commune et comment elle entend les mettre à l'œuvre ces prochains temps.

Avec mes remerciements.

Fin de citation

De plus, il souhaite répondre à M. Alain Bonnevaux sur les affirmations qu'il a faites au sujet du secrétariat.

Citation

Je souhaiterais rappeler à M. Bonneveau que le secrétariat est assumé par une personne qui est élue au sein du Conseil. Cela signifie forcément que si la personne est membre du Conseil, c'est une personne qui fait partie d'un parti, puisque notre Conseil est politisé. Donc le système en lui-même prévoit que la personne qui est en charge du secrétariat peut faire partie d'un parti. Pour que ce ne soit pas le cas, il faudrait que, par exemple, notre Conseil soit comme le Conseil communal de Bulle où il n'y a pas de parti.

Ensuite, j'aimerais inviter M. Bonnevaux à essayer de faire un exercice de distinction entre le rôle qui est assumé et qui est en principe non politique au sens où le secrétariat appuie le bureau, la Présidence et le Conseil et puis la personne qui l'occupe. Cela n'empêche pas la personne qui occupe une fonction d'avoir des engagements politiques.

Fin de citation

M. le Syndic Cédric Roten indique que les deux questions de M. Mermod demandent quelques compléments et propose que celles-ci soient traitées au prochain Conseil. Il précise également que l'un des radars pédagogiques se trouve devant la piscine en été, en raison d'une population plus jeune qui s'y rend et mentionne qu'il faut passer à plus 60km/h pour que celui-ci s'allume.

M. Jean-Michel Bolens a demandé il y a 3 ans une redistribution plus équitable et surtout plus profitable aux familles aux revenus modestes des subsides de l'école de musique. En raison de l'approche de la nouvelle saison, une étude a-t-elle été faite et si une solution a été trouvée ?

M. le Municipal Sylvain Fasola indique que l'étude n'a pas été faite à ce jour sur une revalorisation de l'échelle des subsides pour l'école de musique et propose que la Municipalité réponde à la prochaine séance du Conseil Communal. Il estime que 3 ans pour répondre à cette question, est un délai trop long et inadapté.

M. Alain Bonnevaux souhaite répondre à M. Mermod

Citation

D'abord je n'ai rien contre Mme Bassi. Non c'est le programme qui veut qu'en même temps elle est directrice d'un parti, élue conseillère communale, en même temps elle fait le bureau, donc dans ce préavis il est bien marqué que le secrétariat n'assume bien entendu aucune responsabilité politique. Faut qu'on arrête de nous mentir ! Ça continue ! Appliquez, vous qui êtes avocat, appliquez un petit peu ce qui est marqué !

Fin de citation

M. le Président appelle M. Bonnevaux.

M. Alain Bonnevaux poursuit

Citation

Vous êtes juriste de pâturage bon sang ! Il faut arrêter ! J'aimerais qu'on respecte ça. Je pense que si ça avait été un autre parti qui remplissait les mêmes conditions, je crois qu'il y a deux ans le PLR était déjà intervenu sur ce problème-là, et puis on avait accepté ça. Mais pour finir les fonctions s'additionnent, les responsabilités s'additionnent, ce qui a créé au bureau du Conseil des divergences qui ont déterminés que tout d'un coup il fallait faire une charte, et après il a fallu faire un cahier des charges. Donc respectons un petit peu ce qui est marqué dans les préavis et tout ira mieux. On vient de mentir 18 ans pour les éoliennes donc on ne va pas recommencer pour ça. Merci !

Fin de citation

M. Laurent Buchs souhaite faire un vœu pour les entreprises de la Région afin que la déchetterie ouvre à nouveau le jeudi matin. On lui a rapporté que la fermeture le jeudi matin est difficile à gérer pour les entreprises. Il espère que ce vœu sera pris en compte, car il rapporte que même les employés de la déchetterie sont de cet avis.

M. le Président clôt la discussion.

M. le Président remet les diplômes aux Conseillères et Conseillers qui n'ont pas été réélu-e-s et qui ont siégé au moins 3 législatures.

M. Michel Bühler, M. Paul-André Simon, Mme Laurence Varela, M. Hugues Gander, M. Antonio Buyo. M. Philippe Gueissaz et M. Bahrami étant absents, leur diplôme leur seront transmis par courrier.

M. le Syndic Cédric Roten remercie M. Olivier Guignard.

Citation

Monsieur le Président,

Madame, Monsieur,

Cher Olivier,

Au nom de la Municipalité, je souhaite, à l'occasion de ce dernier conseil communal, t'adresser un petit message.

Après 5 ans de bons et loyaux services au sein de notre exécutif, dont 2 comme vice-syndic, tu as décidé, pour la prochaine législature, de quitter notre exécutif pour rejoindre les bancs du Conseil Communal.

Pendant plus 1825 jours, tu as été un municipal discret, mais toujours présent.

Au sein de notre collège, tu as incarné la sagesse. Je ne t'ai jamais vu t'énerver et je ne sais pas si ce mot fait partie de ton vocabulaire.

Tu es quelqu'un de cultivé, défenseur de la liberté individuelle, de l'État de droit, de la responsabilité individuelle et du goût de l'effort, sans lequel, pour toi, une société démocratique ne peut pas fonctionner.

Avec toi chaque adversaire politique sait qu'il trouvera un contradicteur redoutable, mais respectueux. Nous retiendrons la rigueur de tes réflexions ainsi que ton immense respect pour nos institutions, pour la démocratie, pour la liberté. Les valeurs que tu as défendues au sein de notre collège ont toujours été pour toi le guide de ton action politique.

Jamais tu n'as cherché à te mettre en avant pour privilégier ta propre personne. Tu es de cette espèce rare, de ceux qui font toujours passer les intérêts collectifs au-dessus de ses intérêts particuliers.

Tu as toujours su t'adapter à la situation, trouver des solutions aux problèmes. Même en confinement, lorsque nous faisons nos séances de Municipalité en Visioconférence et que le seul endroit qui te permettait de capter le wifi était le placard de ta buanderie. Cela tranchait quelque peu avec le décorum officiel de l'habituelle salle de Municipalité.

Bien que nous aurons encore l'occasion de fêter ton départ ensemble, ainsi qu'avec ton épouse Danièle, nous avons souhaité ce soir, te remettre un petit présent pour marquer ce moment.

Un premier petit cadeau, mais grand par sa taille. Un clin d'œil au travail extraordinaire que tu as réalisé en prenant en main les rênes du projet de musée unique pour la commune. C'est grâce, entre autres, à

ton investissement et à ton énergie que nous pouvons aujourd'hui nous targuer de pouvoir commencer la phase de réalisation de ce projet si important pour notre région.

Il s'agit de l'affiche historique et originale de l'office du tourisme de Sainte-Croix-Les Rasses. Tu remarqueras qu'à la fin des années 80 on parlait de 2 musées, qu'on est passé ensuite à 3 pour finir aujourd'hui à 1.

Comme Municipal des bâtiments, tu t'es occupé pendant une demi décennie de notre patrimoine communal. Afin que tu puisses partir ce soir avec un bout de ce patrimoine, nous avons fait découper, spécialement pour toi, un bout de l'hôtel de ville.

Il s'agit du dernier bout de mur, découpé en fin de semaine passée pendant les travaux de réaménagement de la salle du Mont des Cerfs. J'ai cru comprendre que ta maman était Présidente du Conseil Communal lors de l'inauguration de l'hôtel de ville, aujourd'hui tu emportes chez toi, symboliquement, un bout de Sainte-Croix.

Cher Olivier, au nom de la Municipalité, au nom de la Commune, je tiens à te remercier sincèrement et chaleureusement pour ton engagement sans faille durant ces 5 années. Je souhaite que nous ne te fassions pas trop bouillir quand tu suivras, depuis les bancs du Conseil Communal, nos interventions.

Olivier, tu as été un collègue exemplaire, tu nous as enseigné, dans une pudeur toute protestante, qu'il faut travailler, puis éventuellement communiquer quand le travail est réalisé, mais jamais l'inverse.

Merci Olivier, merci pour ces 5 années et bonne continuation dans l'hémicycle de notre Conseil Communal.

Fin de citation

M. le Municipal Olivier Guignard prend la parole.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues Municipaux, Cinq années se sont écoulées et je suis heureux d'avoir pu remplir l'engagement pris lors des élections de 2016.

La fonction de Municipal n'est pas un aboutissement mais un engagement de servir et d'être disponible pour administrer le ménage communal et faire face à toutes sortes d'évènements pouvant survenir à tout moment.

Etant nommé par une majorité de citoyens pour prendre des décisions, c'est pourtant en âme et conscience que le Conseil doit s'entendre et trancher. Cela peut paraître parfois en divergence avec les idées défendues par les uns ou les autres, créant par là des questionnements, des remarques ou parfois des critiques de la part des observateurs de la vie politique communale.

Néanmoins la paix et la bonne harmonie qui ont régnés tout au long de ces cinq années a permis à l'Administration Communale de Ste-Croix de réaliser ou d'aborder beaucoup de projets. J'aurai encore l'occasion de les suivre lors de la prochaine législature en revenant m'asseoir sur les bancs du Conseil Communal.

Chers Conseillers et Conseillères, vous avez été sollicités pour prendre des décisions parfois compliquées ou complexes mais je veux vous remercier de votre confiance et de vos avis parfois contraignant pour l'exécutif mais qui démontre qu'il existe un bon engagement politique dans notre Commune.

Je veux également parler particulièrement de mes collègues du Conseil Municipal qui m'ont accueilli chaleureusement en juillet 2016 et m'ont soutenu lors de deux problèmes de santé auxquels j'ai dû faire face. J'y joins également tout le personnel communal qui a fait que le dicastère sous ma responsabilité n'a pas été perturbé par mes absences.

Je voudrais aussi remercier tout le personnel de la commune pour le travail qu'il accompli jour après jour. J'ai ressenti l'esprit et la volonté de bien faire de chacun. Les mots, les paroles sont toujours importantes et ont de tout temps régis les rapports entre les hommes. Les confinements et autres contraintes nous ont empêchés de voir nos visages qui reflètent pourtant l'expression de nos états d'esprit. La tristesse ou la joie ne sont plus exprimées naturellement. Par le regard seul, le « Comment ça ? » devient impersonnel et distant. Je ne peux qu'espérer l'abolissement définitif des règles d'hygiène et de confinement.

La solidarité villageoise a pu être exercée au cours de ces quinze derniers mois. Elle a resserré les contacts dans les familles et entre voisins. Les temps qui viennent vont encore mettre davantage en évidence la

nécessité de se soutenir et de s'entraider. L'esprit de service d'une très grande majorité de nos concitoyens est à relever. Il faut tout faire pour conserver cette bonne harmonie et la paix qui en découle. La qualité de vie que nous voulons continuer à promouvoir pour notre Balcon du Jura vient peut-être du climat et des beaux paysages que nous avons mais surtout des bons rapports humains et amicaux que nous avons les uns envers les autres.

C'est mon vœu le plus cher.

Je vous souhaite à tous un bel été. Merci de votre attention.

Fin de citation

M. le Président indique que la séance arrive à son terme et remercie chacune et chacun de sa participation. Il remercie également le public qui a assisté en salle ou via Internet aux débats et invite encore une fois à faire un retour sur son expérience à l'adresse conseil.communal@sainte-croix.ch

M. le Président prend la parole pour clore sa présidence.

Citation

Nous sommes à la fin de notre séance de ce soir, fin de la législature et pour moi la fin de mon année de présidence. Comme l'année précédente, cette année a été différente des années d'avant à cause de la pandémie du Covid-19. Nous avons connu et passé des moments difficiles, nous avons dû nous habituer au port du masque, certains sont passés par la maladie, d'autres ont perdu des proches. Nous n'avons pas fêté le 1^{er} août comme d'habitude, il n'y a pas eu de discours non plus et nous n'avons pas pu faire notre sortie annuelle. Par contre, nous avons tenu bon, nous avons tenu toutes nos séances, toutes les votations et élections et nous avons fait preuve de notre capacité à nous adapter et à surmonter les difficultés auxquelles nous sommes et avons été confrontés.

Pour moi, cette année qui fut un grand défi et riche en enseignements, que ce soit par l'apprentissage des règlements communaux, des différentes mentalités, du fonctionnement de la commune, le fait de devoir parler en public, de préparer des discours, d'être exposé à la critique, etc.. Il y a effectivement beaucoup de choses à apprendre lorsqu'on devient Président du conseil, et lorsqu'on commence à s'y habituer, l'année présidentielle touche déjà à sa fin.

Je tiens à remercier le bureau pour son soutien et sa collaboration. Être président est comme être un chef d'orchestre qui doit permettre à chacune et chacun de jouer en harmonie avec le reste et de donner le meilleur de soi. Nous sommes passés par différentes phases, nous avons dû apprendre à travailler ensemble, nous avons dû surmonter des problèmes, mais nous avons toujours eu à cœur et fait preuve de notre volonté à collaborer ensemble pour le bien de notre commune et de sa population, et je pense que nous avons réussi. Un grand merci donc à M. Dionisio Baptista ; M. Stéphane Mermod ; Mme Francesca Biermann ; M. Basile Geiser ; M. Numa Gueissaz ; Mme Stéphanie Bassi, notre secrétaire. Et également aux chefs de groupe pour leur soutien.

Durant cette année spéciale, nous avons tenu nos séances dans la salle communale. Mes remerciements vont au Service technique de la Commune et aux concierges qui ont à chaque fois préparé la salle et établi avec nous le plan de protection, ainsi qu'à notre secrétaire municipal, M. Stéphane Champod, et le greffe, en la personne de Mme Susy Sinisi, pour leur soutien et leur aide pratique.

Une année de présidence est toujours bien remplie, même avec une pandémie ! Elle est riche en rencontres et en découvertes, au niveau des sociétés locales – je n'oublierai jamais la Diane du 1^{er} août de notre fanfare –, des habitants de notre commune, des représentants de communes avoisinantes et autres. Et même si ça se dit tous les ans, c'est vrai que c'est une expérience riche que je souhaite à chacune et à chacun à faire une fois dans sa vie.

Je suis heureux de pouvoir transmettre maintenant la cloche du Conseil à Mme Lucia Bernshaus, à qui je souhaite une très belle année de présidence.

Fin de citation

M. le Président remet la cloche à Mme Luzia Bernshaus et lui passe la parole.

Citation

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une cloche m'est remise pour que j'en fasse un usage judicieux.

Être présidente du conseil est un grand honneur et aussi une responsabilité que je veux assumer au plus près de ma conscience.

Je souhaite à nous tous une année dans la bonne entente, une collaboration respectueuse entre les différents partis pour faire avancer les projets de notre commune.

Si possible une année sans masque, avec plus de contacts humains, bref, une année plus chaleureuse !

Dans cet espoir, je veillerai sur la cloche pendant mon année de présidence.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Fin de citation

M. le Président informe que pour celles et ceux qui souhaitent partager un verre, il a été préparé quelques bouteilles et flûtes. Cet apéro peut être fait en respectant le plan de protection (obligatoire ; en tant que législative, nous devons montrer l'exemple !) suivant : - Respect des distances ; - 50 personnes au maximum ; consommation assise par table de 4 max. dans la présente salle ; masque si debout. Il rappelle le prochain conseil en date du 11 octobre 2021 pour une nouvelle législature.

La séance est levée à 22h43.

Le Président du Conseil communal


Andreas Zurbrugg



La secrétaire


Stéphanie Bassi